



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Médiation sociale et prévention spécialisée - Subventions 2025**

Dijon métropole organise une offre de service en matière de médiation sociale prioritairement sur les territoires de la politique de la ville, mais aussi sur les secteurs en tension qui le nécessiteraient.

Le pilotage et l'animation du dispositif de médiation ont été confiés à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) qui met en œuvre sur le territoire métropolitain des actions de médiation sociale, forme innovante d'intervention et de régulation sociale, dans le respect de la charte de référence de la médiation sociale visée par le comité interministériel des villes en date du 1er octobre 2001.

La médiation prend aujourd'hui plusieurs formes en s'adaptant aux enjeux situationnels rencontrés sur les quartiers. Ainsi, elle intervient dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits de voisinage et a développé des actions liées à la veille sociale. Les médiateurs sont bien identifiés par les habitants et leurs actions sont reconnues.

En 2024, 229 situations de tensions de voisinage ont été traitées par le service (prise de contact, médiation, table ronde éventuelle et suivi de l'évolution de la situation).

Les sollicitations proviennent directement des habitants (80 %). En effet, les actions de prévention et de gestion des conflits sont perçues comme facilitatrices et permettent de résoudre 90% des saisines.

Dans le cadre de la veille sociale, les médiateurs réalisent des visites de présentation du service sur plus de 50 parcs locatifs sociaux afin de repérer les personnes isolées et fragilisées. Une fois le lien et la confiance établis, elles sont orientées vers les services ou les partenaires associatifs compétents pour répondre à leurs difficultés. En 2024, 157 personnes (environ 600 entretiens) ont bénéficié de ce dispositif.

Afin de dynamiser ses activités, le service de médiation s'est doté d'un utilitaire de médiation nomade qui propose aux habitants un espace de socialisation autour d'un café ou d'un thé. Des partenaires (Infos droits, ambassadrices des droits, Points d'accès aux droits, structures de quartier...) y organisent des permanences éphémères. 4 400 personnes se sont rendues auprès des médiateurs et de leurs partenaires dans ce cadre.

Parallèlement, le transfert des compétences sociales départementales vers Dijon Métropole en 2020 la rend compétente pour construire et organiser des actions de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu qui résident dans les quartiers prioritaires. La MPDM a été désignée pour mettre en œuvre ce dispositif et le rendre complémentaire à l'offre de médiation sociale en accord avec les maires des communes de Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny.

Inscrite dans la protection de l'enfance, elle a pour mission de prévenir et de réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes (9 à 15 ans) d'un territoire et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes.

La mission est assurée par des éducateurs et comprend un travail « d'accroche » puis d'accompagnement. Tout comme le médiateur qui pratique « l'aller-vers », l'éducateur développe un travail de rue « élargi » pour penser une présence sociale stratégique. Ainsi, les jeunes sont rencontrés sur l'espace public. Le travail de « repérage » est de plus en plus coordonné avec les médiateurs.

Les besoins des jeunes concernent souvent plusieurs domaines et nécessitent la mise en place d'un parcours accompagné (scolarité, santé, accès aux loisirs et au sport, insertion, formation mobilité, accès aux droits...).

Les éducateurs de prévention veillent à impliquer les parents en leur proposant un soutien parental pour qu'ils prennent conscience des ressources dont ils disposent.

A ce jour, 538 jeunes (452 en 2023) sont accompagnés (65% garçons et 35 % filles).

Un tiers de l'activité est orientée autour de la « scolarité ». En effet, la sécurisation du parcours scolaire est un aspect essentiel de la prévention du processus de marginalisation et/ou de glissement vers la délinquance.

A ce titre, l'association a établi des conventions partenariales avec l'ensemble des collèges pour proposer des alternatives aux exclusions scolaires (53 mesures de responsabilisation pour éviter les exclusions définitives sur l'année scolaire 2023/2024). Des permanences à destination des élèves y sont également proposées et les éducateurs peuvent être invités aux « groupes de prévention au décrochage scolaire ».

L'accompagnement éducatif est donc réalisé au sein du territoire vécu des jeunes. Un grand nombre d'actions se déroule sur la rue, à domicile, au collège et auprès des autres acteurs institutionnels du quartier (maisons d'éducation populaire, écoles primaires, ESCO, Points d'Accès aux Droits, mission locale, ...).

Dijon Métropole a défini ses relations avec l'Association par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens 2024/2026 (DM2023_12_027_A_20231221) jointe à la présente délibération.

Elle prévoit le versement d'une subvention annuelle par Dijon métropole de 220 000 € au titre de la médiation sociale et de 280 000 € au titre de la prévention spécialisée à l'association.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 220 000 € à l'association MPDM pour le financement du dispositif de médiation sociale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 280 000 € à l'association MPDM pour le financement du dispositif de prévention spécialisée ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2025 ;

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	